

tées depuis plus de deux siècles comme l'apanage héréditaire des princes de la race des rois de Bourgogne-Jurane (1).

Cependant le monarque régnant était en butte aux soulèvements réitérés des magnats de son royaume, qui se révoltaient contre l'ascendant que les prélats, et notamment l'archevêque de Lyon, exerçaient dans les affaires de l'état, ascendant qui tendait trop ouvertement à établir partout l'indépendance du haut clergé au détriment du pouvoir des comtes et des grands bénéficiers du royaume, pour ne pas exciter leurs plaintes. Deux partis puissants s'étaient formés dans l'état ; à la tête du premier se trouvait l'archevêque Burchard, soutenu par la reine Hermengarde et la plupart des évêques de la Transjurane, également alliés au sang royal ; la faction opposée réunissait les principaux seigneurs du pays et leurs nombreux adhérents. Rodolphe III, ayant eu un frère aîné, nommé *Conrad*, mort avant son père, auquel il devait succéder (2), fut destiné, dans sa jeunesse, à l'état ecclésiastique, et il avait puisé dans cette première éducation un penchant décidé pour le clergé. Ce monarque, déjà âgé, était privé d'enfants, quoiqu'il fût marié pour la seconde fois ; mais il avait eu quatre sœurs, nées de deux lits différents (3), et sa couronne devait passer, après sa mort, sur la tête de l'un de ses neveux. L'archevêque Burchard avait un grand intérêt à ce que le choix du roi, son frère, s'arrêtât plutôt sur le fils de l'une de ses propres sœurs que sur les petits-fils de Mathilde de France, seconde femme de Conrad le pacifique, son père.

L'empereur Henri II était fils de Gisèle, née, comme Burchard, d'Adélanie et du roi Conrad. Le monarque germain se trouvait ainsi être son neveu du côté paternel et maternel (4) ; Henri était en outre très-porté à favoriser l'Église, qui le surnomma le *saint*. Burchard représenta au roi, son frère, qu'il ne jouirait d'aucun

(1) Rodolphe I^{er} fut *abbé-comte* de Saint-Maurice avant que d'être élevé à la royauté.

(2) Voyez *Revue du Lyonnais*, t. II, p. 383.

(3) Voyez *Revue du Lyonnais*, p. 384 et suivantes.

(4) Voyez *Revue du Lyonnais*, t. II, p. 384.